

## cahiers de documentation syndicale - n° 379 - décembre 2020

édito

### ASSEZ DE CE SINISTRE !

Le discrédit de Blanquer est total, le sondage réalisé par l'institut Ipsos pour la FSU est sans appel.

Discrédit total auprès des professeurs qui rejettent ses réformes, ne sont pas dupes des annonces salariales très en deçà des pertes de pouvoir d'achat et du déclassement de nos professions.

Discrédit total aussi auprès des parents d'élèves qui jugent, comme les personnels de l'éducation, Blanquer incapable de gérer la crise sanitaire et ses conséquences à court et moyen terme pour les élèves. Les parents d'élèves jugent tout aussi sévèrement les réformes éducatives du sinistre Blanquer.

Les barbouzeries ministérielles autour de la création d'Avenir lycéen, syndicat pro-Blanquer n'en sont que plus symptomatiques d'un ministre autoritaire, ne souffrant la controverse, en total décalage avec les besoins du système éducatif.

Pourtant Blanquer continue d'avancer son projet. Ainsi le Grenelle de l'Éducation ambitionne la complète refonte du métier de professeur, à la sauce corvéable, peu formé, rémunéré au « mérite ». Et le budget 2021 prévoit 1800 suppressions d'emplois pour 30 000 élèves supplémentaires.

Il est sans doute temps de dire, très fortement, que c'est assez. C'est à l'engagement dans la grève éducation du 26 janvier que se mesurera le discrédit de la politique éducative menée, c'est à sa hauteur que nous pourrons envisager d'autres orientations. Malgré la période encline à la morosité, ne ratons pas cette mobilisation !

**EN GRÈVE**  
**MARDI 26/01**  
⇒ **SALAIRES**  
⇒ **RÉFORMES**  
⇒ **DGH**



#### Mobilisons-nous pour nos salaires, pour nos conditions de travail, pour les postes : exigeons la revalorisation et un autre budget pour l'Éducation !

Tout nous conduit à l'exigence de plus d'éducation pour tous les jeunes dans un contexte où les inégalités continuent à se creuser et où les réformes menées par le ministre les aggravent. Or, le Parlement a adopté un budget qui est loin de traduire l'ambition éducative dont notre pays a besoin. En effet, il ne prend pas la mesure de l'augmentation des effectifs, de la situation sanitaire qui impose particulièrement des mesures pour faire baisser les effectifs d'élèves par classe à court et moyen terme et de l'état de fatigue des personnels, épuisés par des années de dégradation des conditions de travail.

Il faut en urgence engager les recrutements nécessaires, notamment en recourant aux listes complémentaires.

Dans le budget 2021, la nécessaire revalorisation des personnels ne trouve qu'une traduction minimale avec 400 millions d'euros prévus. C'est très peu pour les personnels, et de fait l'essentiel des mesures proposées pour 2021 ne concerneront qu'une minorité de personnels. Les AED et les AESH en particulier ne se voient rien proposer.

Le Grenelle du ministre est inacceptable, d'autant plus qu'il vise à modifier en profondeur le fonctionnement de l'école, les missions et les statuts des enseignants-es.

Les organisations exigent un budget qui renonce aux suppressions d'emplois et engage un rattrapage des pertes salariales subies, grâce à un plan pluriannuel de revalorisation et de création de postes pour répondre à tous les besoins, en commençant par les plus urgents.

Elles demandent la mise en œuvre d'une autre politique éducative que celle menée jusqu'à présent par le Ministre de l'Éducation Nationale.

Les organisations appellent les personnels à poursuivre les mobilisations en cours, à s'engager dans l'action et à préparer une grève le mardi 26 janvier pour exiger des créations de postes, une autre politique éducative, le dégel de la valeur du point d'indice couplé à des mesures significatives de revalorisation des salaires et des carrières dans l'éducation. Elles engagent les personnels à construire dès maintenant une dynamique de mobilisation par des actions locales, réunions, motions et courriers collectifs auprès des IA-DASEN, des Recteurs, du gouvernement, etc. Les organisations décident de se revoir début janvier.

Médiapart puis Libération, ont révélé les conditions de la création du syndicat lycéen « Avenir lycéen », de son financement généreux, de ses dérives connues et cachées, de l'aide apportée à son ascension par le ministère de l'Éducation nationale. Plus largement, cette affaire révèle une volonté d'influencer, si ce n'est de manipuler, des élus lycéens au CNVL et CAVL par différents échelons de l'encadrement de l'Éducation nationale : DGESCO et rectorats. Un communiqué du CAVL Limoges, en date du 5 décembre 2018 interrogeait effectivement sur l'engagement sans faille de nos jeunes élus auprès du ministre et de sa politique, tout comme leurs tweets énamourés depuis qui laissaient songeurs...

Ces révélations, ces enquêtes, documentées et assorties de témoignages et documents accablants, relèvent-elles d'une cabale à l'encontre de J-M. Blanquer visiblement très au fait de la vie interne de ce syndicat, allant jusqu'à échanger des SMS avec les dirigeants d'Avenir lycéen ? Est-il indécent, en démocratie, de s'interroger sur le financement par les deniers publics d'un tout nouveau syndicat lycéen, dont la photo de profil est issue du service communication du ministre, quand dans le même temps les subventions des syndicats lycéens, plus anciens, et moins favorables au ministre (UNL et FIDL), sont drastiquement réduites ? En particulier quand ces dépenses consistent aux règlements de prestations dans des hôtels et restaurants de luxe. Est-il infondé de s'interroger sur le rôle d'un ministère, de recteurs, donc des responsables politiques de l'Éducation nationale, auprès des élus aux CVL : y font-ils vivre la démocratie lycéenne ou la publicité de l'action ministérielle ?



Tout cela est à l'évidence embarrassant pour J-M Blanquer qui, comme toujours, choisit de mentir en y ajoutant ici l'outrance et l'anathème pour se défendre, se défaire, poursuivre sa politique de casse. Qu'a-t-il à craindre s'il est innocent ? Qu'a-t-il à cacher si tout est transparent ?

De quoi a peur J-M. Blanquer pour que des députés montent au créneau pour défendre leur héros dans une tribune hallucinante. « Qui a peur de J-M. Blanquer ? », interrogent Jean-Baptiste Moreau et Sophie Beaudouin-Hubière pour le Limousin. Outre les délires de ceux qui aiment à se faire peur avec des histoires d'entrisme d'extrême gauche, l'accusation sans honte de journalistes aux « méthodes fascistes », la tribune conclut par ces quelques mots : « Le plus grand crime de Jean-Michel Blanquer ne serait-il pas d'avoir mené l'une des politiques les plus progressistes dans le domaine éducatif depuis plusieurs décennies ». Attardons-nous sur ces quelques mots qui au moins ont un sens politique. En effet, depuis son arrivée au ministère J-M. Blanquer a :

- Via Parcoursup, instauré la sélection à l'université ;
- Désorganisé le lycée général et technologique tout en le rendant plus sélectif : les nouveaux programmes étant

intenable, la cohérence des parcours perdue, les dynamiques de classes rendues impossibles, les évaluations devenues permanentes ;

- Explosé le caractère national du baccalauréat qui n'aura à l'avenir comme seule valeur que celle que la société voudra bien accorder au lycée d'obtention ;
- Dynamité le lycée professionnel, aux contenus disciplinaires généraux appauvris, fermant toute perspective d'accès au supérieur pour les lycéens professionnels, déprofessionnalisés au profit de l'apprentissage, que l'on sait particulièrement ségrégatif ;
- Fait voter une loi visant à museler l'expression publique des professeurs, devenus sous-citoyens, et faisant le beau jeu de l'école privée et de la dérégulation ;
- Supprimé dans le Second degré 7490 emplois de professeurs depuis 2018 (pour 70 000 élèves de plus) ;
- Réprimé les contestations de ses réformes et piétiné le dialogue social.



Le « plus grand crime » de J-M. Blanquer est bien la politique qu'il mène, elle qui détruit minutieusement, par touches successives, toute l'ambition de démocratisation du système éducatif à l'œuvre depuis le milieu des années 1970. J-M. Blanquer mène une politique de classe et d'exclusion. Le paravent du dédoublement de certaines classes primaires de l'Éducation prioritaire, qui n'a pu se faire que par redéploiement et dégradation des conditions d'encadrement dans d'autres écoles, ne trompe personne, sauf peut-être les députés aveuglés de la majorité, qui feraient bien de s'inquiéter du démantèlement annoncé de la carte de l'Éducation prioritaire.

Le montage de toute pièce, avec la puissance et les moyens de l'appareil d'État, d'un syndicat au service de la promotion du ministre, serait effectivement un scandale, c'est pour cela que le SNES-FSU exige que toute la lumière soit faite, en toute indépendance.

Dans l'attente, la politique de J-M. Blanquer fait effectivement peur, comme la dérive autoritaire et liberticide du gouvernement, son avilissement dans les fake news. Tout cela abîme la République, les apprentis sorciers de la Macronie s'en rendent-ils seulement compte ?



## AED : UNE GRÈVE

### HISTORIQUE DEPUIS 17 ANS !

Jamais depuis 2003 un mouvement de grève spécifique aux AED n'avait entraîné autant de nos collègues des vies scolaires dans l'action.

La crise du Covid19 a servi de révélateur et d'amplificateur des nombreuses difficultés vécues par les AED : missions multiples, faiblesses des salaires, absence de reconnaissance professionnelle, précarité des contrats...

Les AED se sont donc mis en grève le 1er décembre dans des proportions inédites : nombreuses vies scolaires 100% ou quasi en grève, collèges et internats fermés, cantines non assurées, démontrant, s'il en était besoin, le rôle essentiel des collègues AED dans le bon fonctionnement d'un établissement.

Des grévistes se sont réunis avec le SNES-FSU en visio dans l'après-midi avec l'objectif de reconstituer un collectif AED permettant d'aller au contact des collègues pour les informer de leurs droits et des combats à mener : contrats permettant de mener des études, salaires, temps de travail, recrutements, formation permettant l'insertion à l'issue des 6 ans...

Dans tous les CA exigeons l'amélioration des conditions de travail de nos collègues AED.



## Situation sanitaire et organisation pédagogique

Sous la pression et au vu de la dégradation de la situation sanitaire, Blanquer a finalement concédé, le 6 novembre, la possibilité de quelques aménagements dans les établissements. Est-ce à dire que nous avons été entendus ? Pas vraiment, car le nouveau protocole prévoit que seuls les lycées peuvent adapter éventuellement les conditions d'accueil des élèves.

Dans les lycées, le protocole ouvre la possibilité d'aménagements -à la condition que 50 % du temps d'enseignement s'effectue en présentiel- mais il ne les rend pas obligatoires et ne les cadre pas nationalement. Il en découle une disparité des situations, problématique car créatrice de ruptures d'égalité entre les établissements. En effet, si dans la quasi-totalité des lycées de l'académie, c'est le choix d'un accueil en demi-groupes, avec alternance une semaine sur deux, qui domine, des variantes existent : demi-groupes uniquement en seconde et non à tous les niveaux, classes entières avec alternance des niveaux accueillis... Tout cela nécessite des ajustements professionnels et des choix de mise en œuvre de nos enseignements dont nous devons garder la maîtrise, sans rien nous laisser imposer, ni par des chefs d'établissements vétilleux, ni éventuellement par des familles surinvesties.

Dans ce contexte, la nécessité d'aménager les programmes est incontournable au lycée comme au collège. Dans les lycées, le calendrier, tout comme le programme des épreuves de spécialité, est intenable. Nous devons continuer à nous adresser aux IPR, à la rectrice, au ministre pour faire entendre nos demandes. Des modèles de courriers sont sur le site national du SNES. La pétition rédigée conjointement par des organisations syndicales et des associations disciplinaires doit être proposée à la signature d'un maximum de collègues. S'agissant des Épreuves Communes (EC) en lycée, Blanquer a décidé de les supprimer pour cette année, mais plutôt que de les reporter en fin d'année comme nous le demandions, il a choisi de prendre en compte les notes de l'année scolaire, accentuant ainsi les inégalités entre établissements et le risque d'un bac « maison ».

Seule lueur d'optimisme dans la période, dans certains établissements, on expérimente -enfin- ce que nous demandons depuis des années : enseigner avec des effectifs allégés ! Les retours sont sans appel : efficacité décuplée, prise en charge de la difficulté scolaire et de l'hétérogénéité facilitées, climat serein et fatigue moindre pour les élèves comme pour les enseignants... Autant de constats à mettre en avant pour donner corps à notre exigence d'une amélioration des conditions d'enseignement !

## LA COVID : AUX PORTES DES ÉTABLISSEMENTS, JAMAIS PLUS LOIN !

Qu'il est beau ce pays où la réalité conforte le Gouvernement dans ses orientations. Les élèves se contaminent davantage chez eux qu'en classe dit le ministre du doigt mouillé, et hop ses propres chiffres viennent le confirmer !

Dans ce pays, les autorités locales chargées de l'Éducation communiquent sur les cas de contamination recensés parmi les élèves de leurs écoles. Ainsi la semaine du 28 septembre, 61 élèves positifs ont pu être repérés, 45 la semaine du 5 octobre, 63 celle du 12 octobre et 20 la semaine du 2 novembre. Le ministre avait donc bien la situation sous contrôle, alléluia !

Problème, une autre agence gouvernementale mesurait aussi les contaminations chez les 0-19 ans, population en âge d'être scolarisée... Surprise, 95 cas la semaine du 28 septembre, 143 la semaine suivante, puis 167 et enfin 365 la semaine du 2 novembre. Au total, 770 cas recensés contre 189 annoncés. Zut, la com' se grippe en Corée du Nord !

*Nota : Toute ressemblance avec le ministre Blanquer, la communication hebdomadaire de l'académie de Limoges et les données de Santé publique France serait fortuite.*

## GRENELLE DE L'ÉDUCATION :

### NOUVEAU JOUJOU DE BLANQUER POUR CASSER NOS MÉTIERS

Kyrielle d'ateliers, moult présidents et intervenant extérieurs au monde de l'Éducation – rugbyemen, lobbyistes religieux, DRH de grand groupe...-, peu, très très peu de syndicats, vive le Grenelle de l'Éducation voulu par Blanquer pour redéfinir les métiers de l'enseignement du XXIème Siècle ! Pas moins ! L'ampleur de l'opération de communication témoigne pourtant de l'importance accordée par Blanquer à cette nouvelle attaque contre nos métiers.

Ainsi se succèdent discussions et bavardages bien peu utiles, non pas au coin du feu, mais par visio où sont noyées des préoccupations pourtant majeures : salaires, carrières, recrutement, formation... L'opération d'enfumage politique ne fait aucun doute.

Premier point d'orgue le 1er décembre avec une conférence « scientifique », intitulée « quels professeurs au 21ème Siècle ? ». Aucun scientifique du monde de l'éducation, sociologues, experts des sciences de l'éducation, professeurs, sont sans doute bien trop subversifs. En revanche, comme c'est étrange, les antennes de l'OCDE font office de préambule et de conclusion : définition d'un référentiel de compétences, outil de gestion et de hiérarchisation des enseignants, permettant de tracer différentes perspectives de carrières et d'affectations. Les concours de recrutement et les collectifs de travail y survivraient-ils ? La capacité et la liberté des enseignants à concevoir leur enseignement seraient-elles préservées ?



Les contenus des ateliers consacrés à la formation initiale des enseignants démontrent qu'il n'en est rien. Blanquer et le ministère théorisent des enseignants doublement soumis, à leur hiérarchie et à un référentiel de compétences, dépossédés de leur expertise disciplinaire et professionnelle.

La FSU a quitté le Grenelle le 3 décembre, face à l'impossibilité de débattre avec un aréopage de personnalités n'ayant pour expérience de l'école que celle de l'avoir fréquentée il y a longtemps, et choisi à dessein pour tracer des perspectives d'évolutions nocives pour les personnels, les jeunes et le système éducatif.



#### Propositions

- Redonner toute sa place au référentiel:
  - Pour définir ce qui est attendu des enseignants.
  - Pour cadrer tous les contenus de formation initiale et continue.
- Un référentiel de compétences rénové :
  - Simple, lisible, compris et connu de tous.
  - Hiérarchique : synthétique (niveau 1), mais allant aussi dans le détail (niveaux 2, 3, 4).
  - Déclinant chaque compétence à différents niveaux de maîtrise.
- Lier progression dans les niveaux de maîtrise et déroulement de carrière:
  - Un cap clair connu à l'avance.
  - Incitation et récompense pour l'engagement dans la formation continue.

## ÉDUCATION PRIORITAIRE : EXPÉRIMENTATION ET DÉMOLITION ?

Les établissements d'Éducation prioritaire sont à la peine pour remplir leurs missions : moyens insuffisants, effectifs chargés, augmentation des difficultés sociales et scolaires, équipes pluriprofessionnelles incomplètes, expérimentations diverses détournant des apprentissages, injonctions pédagogiques pèsent sur le quotidien professionnel. La publication en 2018 du rapport Azema/Mathiot a en outre tracé des pistes inquiétantes bien loin de ce qu'attendent les personnels : fin du pilotage national, délégation de la gestion des moyens à chaque académie, recherche d'une « souplesse » et d'une meilleure adaptation au local. La nomination, cet été, d'une secrétaire d'État à l'Éducation prioritaire a confirmé qu'une réforme était en préparation. Lors d'échanges dans le cadre du Grenelle de l'Éducation, la secrétaire d'État a laissé entendre que rien n'était tranché, mais s'inscrivant dans les pas de son ministre de tutelle JM Blanquer, c'est dans le Parisien qu'elle a dévoilé son projet. Comme on pouvait le craindre les annonces sont destructrices : recentrage d'une carte nationale de l'Éducation prioritaire sur les seuls REP +, suppression du label national REP, renvoi au local avec intégration des établissements ruraux dans le périmètre, sur la base d'une contractualisation triennale (contrats locaux d'accompagnement, véritables contrats d'objectifs) entre les établissements, le rectorat et les collectivités locales. Les dangers liés à la contractualisation sont majeurs :

renforcement d'un pilotage managérial à base d'indicateurs dont la pertinence n'est pas avérée, culpabilisation des personnels, concurrence entre les établissements, durée limitée du contrat pouvant conduire à la sortie du dispositif... Il est prévu aussi de renforcer l'évaluation interne et externe des établissements, dont le résultat conditionnerait des allocations de moyens. Trois académies devraient dès la rentrée 2021 expérimenter le nouveau dispositif qui entrerait en œuvre à la rentrée 2022.

Combattre de telles orientations s'impose si l'on ne veut pas abandonner les élèves et les enseignants de l'Éducation prioritaire à leurs difficultés. Ces établissements doivent pouvoir poursuivre les mêmes objectifs, dispenser les mêmes contenus, avoir pour leurs élèves les mêmes ambitions et exigences que les autres. Cela nécessite un horaire élève hebdomadaire plus important permettant notamment de diversifier les pratiques et de renforcer le travail collectif. La carte de l'Éducation Prioritaire doit être confortée, élargie, définie nationalement à partir des besoins des collèges, mais aussi des lycées, aujourd'hui exclus, cela ne peut passer que par l'extension des moyens dédiés alors que la ministre déléguée promet au mieux leur maintien. Enfin, nous revendiquons l'extension de la pondération et de l'indemnité REP+ et REP, à l'ensemble des personnels de l'Éducation prioritaire.